

CCAS DE SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF

NOTE SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget d'une commune, ou d'un établissement public, se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2018

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les charges à caractère général, composées principalement des manifestations, de l'entretien du patrimoine, des assurances et des frais généraux sont en diminution par rapport à 2017 (-9%), qui avait été notamment impacté par la mise en place du nouveau logiciel social (8 000 €).

Les charges de personnel sont également en diminution (-5%), dans la mesure où l'exercice 2017 avait été marqué par l'absence prolongée de plusieurs agents administratifs, ayant nécessité un recours à des agents contractuels.

Concernant les aides versées (FSL, FAJ, CAP et aides diverses), elles sont en hausse de 1,4% (52 527 € contre 51 770 €). Enfin, la subvention versée à la Banque Alimentaire est également plus élevée au regard des nombreux besoins affichés (6 349 € contre 4 066 € en 2017).

Enfin, la participation versée au budget annexe « Service d'aide et accompagnement à domicile » s'élève à un montant de 155 942 €, bien inférieure au montant de 2017 (224 428 €).

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 586 520,05 € (contre 678 566,42 € en 2017).

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes de fonctionnement de l'année 2018 s'élèvent à 658 570,53 € (contre 736 810,70 € en 2017). La diminution étant due aux flux croisés avec le budget annexe moins important (3 343 €), ainsi qu'à l'excédent reporté de 2017 (58 244 €). Les autres recettes se composent de la participation de la Ville (560 000 €), des participations versées par le Département pour l'appel à projet de lutte contre l'isolement (22 720 €) et la gestion des dossiers RSA (1 794€), des locations immobilières (11 107 €) et de recettes annexes (dons, remboursement de charges, participation des conjoints aux manifestations) pour 1 361,05 €.

3) SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Le montant global des dépenses s'élève à la somme de 13 599,50 €.

Elles concernent :

- Une subvention d'équipement pour l'association du Jardin Saint-Aubinois (500 €) ;
- Des dépenses informatiques (324 €) ;
- Du mobilier et matériels divers pour le local des AVS, soit 500 € ;
- Un véhicule de service Renault Clio pour 10 200 € ;
- Le remboursement de la caution du 2 rue de la République pour 500 € ;
- Le remplacement du ballon d'eau chaude du logement au 8 rue Gambetta pour 1 226,50 € ;
- Une avance remboursable (349 €).

4) SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les recettes s'élèvent à 40 944,98 € et concernent :

- L'excédent reporté de 2017 pour 27 374,61 € ;
- La dotation FCTVA pour 2 639,48 € ;
- Les dotations aux amortissements pour 10 581,89 € ;
- Les remboursements liés aux avances pour 349 € ;

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2019

Le budget prévisionnel du CCAS répond au principe d'équilibre : les montants des dépenses et des recettes de chacune des sections sont votés en termes identiques.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 643 060 €, soit une augmentation de 0,3% par rapport au budget primitif 2018.

Les charges générales sont en légère hausse de 17 600 €, principalement dû à l'acquisition d'un nouveau logiciel destiné à l'action sociale, ainsi qu'à la poursuite de l'appel à projet « Rencontr'ainés », destiné à lutter contre l'isolement des personnes âgées. Ainsi, le chapitre 011 s'élève à la somme de 117 140 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 277 200 € et demeurent relativement stables (265 000 € au BP 2018). La hausse étant notamment liée à l'agent recrutée temporairement dans le cadre du projet « Rencontr'ainés ».

Le chapitre des aides et subventions s'inscrit pour 248 520 €, soit une diminution de 21 310 €, liée à la participation versée au budget annexe « Aide à Domicile », estimée à 176 500 €. Toutefois, ce montant pourra être revu à la hausse ou à la baisse selon le niveau d'activité réellement constaté au cours de l'année.

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 583 410 €, contre 600 326 € réalisées en 2018. Cette diminution s'explique notamment par la subvention reçue du Département en 2018, dans le cadre de l'appel à projet « Rencontr'ainés » (22 720 € pour rappel). A signaler que le CCAS a demandé la prolongation de cet appel à projet, auprès du Département. Malgré tout, le CCAS bénéficie d'une hausse de la participation de la Ville à hauteur de 10 000 €, liée à la perception **du boni de liquidation** de l'association du Club Saint-Rémy, dissoute en janvier 2019.

3) SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Au regard du montant inscrit (43 500 €), les prévisions de dépenses concernent des postes récurrents avec d'éventuels travaux dans les logements du domaine privé, du renouvellement de matériel informatique et du mobilier. Est aussi prévu le renouvellement du logiciel d'action sociale pour 6 000 €.

Le budget principal devrait également consentir une avance au budget annexe « Aide à Domicile », d'un montant de 10 600 €, afin de mettre en place la gestion de plannings à distance pour les auxiliaires de vie (optimisation des déplacements).

4) SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les recettes se composent de l'excédent cumulé à fin 2018 (27 345 €), du FCTVA (1 755 €), des avances remboursables (2 000 €) et des dotations aux amortissements (12 400 €).

5) ANALYSE DE LA DETTE

Le CCAS n'a aucune dette en cours.